



Conseil juridique gratuit en france?

Par **Emily_old**, le **21/06/2007** à **11:35**

bonjour,rnrnje suis expatriee depuis bientot 9 ans et compte rentrer en france d'ici la fin de l'annee 2007. Je reviens avec ma famille de 2 enfant (un 3eme en cours) et mon conjoint irlandais. Nous avons comme projet de nous installer definitivement en france et donc d'y acheter un bien.rnrnJ'aurais besoin de conseils juridiques pour mieux comprendre le systeme francais sur le droit civil (devons nous nous marier? pacser? demarches pour preparer un testament etc..) et immobilier (acheter un terrain/maison en France, demarches, taxes, situation familiale...) etc...rnrnExiste-il en France un service fournit gratuitement par le gouvernement qui puisse fournir ce genre de renseignement, face-a-face (comme en angleterre the Citizen Advice Service)?rnrnFaut-il s'adresser a un notaire? un avocat? si oui, combien cela coute-t-il?rnrnMerci

Par **Dinah**, le **21/06/2007** à **15:58**

Etant donné le sujet de vos interrogations, vous avez tout intérêt à vous adresser à un notaire, qui saura en principe bien vous conseiller concernant le droit de la famille et le droit immobilier.rnEn fonction de votre situation, il pourra vous dire ce qui est le plus intéressant, notamment sur le plan fiscal.rnrnConcernant le coût d'une telle consultation, eh bien c'est aléatoire ! Certains notaires ne font pas payer une simple consultation, d'autres la factureront si ils pensent que cela aura pour conséquence une charge de travail supplémentaire. Et là aussi le montant peut varier.

Par **Emily_old**, le **22/06/2007** à **10:06**

Merci beaucoup pour votre reponse. Je vais donc contacter des notaires qui parlent anglais et leur poserais la question du coup de la consultation directement.